

REGLEMENT DU CONCOURS

« DÉCOREZ VOTRE MAISON POUR CELEBRER HALLOWEEN »

Article 1 : objet du concours

Dans le cadre de ses animations, la mairie de Forges les Eaux lance un concours ouvert à tous, qui propose de décorer les façades de la ville aux couleurs d'Halloween et de l'automne.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au présent concours est ouverte à tout individu habitant Forges les Eaux. Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par foyer.

Article 3 : Frais de participation

Le concours est un jeu gratuit, sans obligation d'achat.

Article 4 : Modalités de participation

Les participants devront décorer leur façade et/ou jardin pour le jeudi 31 octobre 2024, jour de passage du jury.

En amont, les participants devront s'inscrire avant le 25 octobre 2024, en remplissant le bulletin de participation disponible à l'accueil de la mairie, ou sur le site internet www.forgesleseaux.fr

Le jury est composé de 6 membres :

- Isabelle KLOTZ, adjointe au maire
- Un membre du conseil municipal
- Un participant au concours
- Deux jeunes « Ambassadeurs » de la ville
- Un collaborateur de l'Office de Tourisme

Tous les participants se verront récompensés.

Article 5 : Lots à gagner

Les participants ont la possibilité de gagner les bons d'achat suivants, chez les commerçants de Forges les Eaux :

- ♦ 1 bon d'une valeur de 50 € = 1^{er} du classement
- ♦ 1 bon d'une valeur de 30 € = 2^{ème} du classement
- ♦ 1 bon d'une valeur de 20 € = 3^{ème} du classement
- ♦ 1 bon d'une valeur de 10 € = du 4^{ème} au 8^{ème}
- ♦ 1 bon d'une valeur de 5 € = 9^{ème} et plus

La remise des bons n'impliquera aucun frais pour les participants, et ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Article 6 : Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 04/11/2024. Les gagnants seront contactés directement par l'organisateur.

Article 7 : Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours, dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de douze mois et traitées par les personnes suivantes : le service événementiel de la mairie.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante : par simple demande au service événementiel.

Article 8 : Acceptation du règlement du concours

Les personnes participant au concours « Décorez votre maison pour célébrer Halloween et l'Automne » acceptent le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

A Forges les Eaux, le 25 septembre 2024

Isabelle KLOTZ, adjointe au Maire,

Présidente du Jury

